



Newsletter spéciale élections mai 2024

Introduction

Bonjour chers amis Grands-Parents,

Vous voilà bien sollicités ces jours-ci avec nos invitations et les informations qui vous arrivent de toutes parts pour les élections.

Dans cette newsletter nous dévoilons les réponses des partis à nos questions portant sur les matières régionales (Bruxelles et la Wallonie) et celles de la fédération Wallonie Bruxelles.

En effet, vous aurez dans l'isoloir un bulletin de vote pour élire les membres des parlements bruxellois et wallon.

Donc, nous en profitons pour vous rappeler quelles sont les compétences des régions et de la fédération W-B. C'est un peu long, mais notre pays est compliqué et c'est aussi la clé de notre bonne entente.

Par ailleurs, nous espérons que la distribution des signets se passe bien ; merci à ceux qui se sont portés volontaires pour les distributions.

Enfin, n'oubliez pas de **nous rejoindre** pour un moment de mobilisation européenne qui aura lieu **le 31 mai à 12 h devant le Parlement européen** à Bruxelles. Il vaut mieux s'inscrire ici : [Vendredi 31 mai 12h, devant le Parlement européen | Framaforms.org](https://www.framaforms.org)

Merci pour votre soutien.

Poursuivons notre combat pour que les urnes soient favorables au climat et à l'habitabilité de la Terre.

1. Nos questions et réponses des partis pour les niveaux régionaux et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Retrouvez les questions que le groupe élection des GPC ont posées aux différents partis et leurs réponses, sur notre site à la page spéciale élection ou via le lien suivant :

[Vers les questions GPC et réponses des partis](#)

2. Brève présentation des Régions et de la Fédération Wallonie -Bruxelles

Compétences des Régions versus celles de la FWB

En Belgique, les 3 Régions disposent de nombreuses compétences propres, d'un budget propre et d'une certaine autonomie.

Les Régions disposent des matières "territoriales" alors que la Fédération Wallonie Bruxelles dispose des matières dites "personnalisables"

Voici les compétences régionales qui d'une manière ou l'autre, peuvent avoir une influence sur la politique du climat et/ou de la biodiversité :

- la politique énergétique,
- l'environnement (eau, air, permis d'environnement, gestion des déchets),
- l'aménagement du territoire,
- la mobilité (Tec en Wallonie, la Stib à Bruxelles),
- l'économie (lois d'expansion économique, commerce extérieur...) ,
- les travaux publics,

Les Régions disposent aussi de compétences partagées avec le fédéral comme la recherche scientifique, les relations extérieures, les infrastructures de santé,

Depuis la dernière réforme de l'Etat les Régions reçoivent une part croissante des impôts sur les revenus et les recettes des droits de succession.

La Région de Bruxelles-capitale

1 Spécificités de la Région Bruxelles-Capitale.

La RBC est une Ville-Région de 162km² enclavée à l'intérieur du Brabant flamand, et fortement liée économiquement tant au Brabant flamand qu'au Brabant wallon.

Bruxelles étant aussi la capitale de la Belgique et le siège des institutions européennes, la Région coopère avec l'Etat fédéral en ce qui concerne les secteurs de l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les travaux publics. Ce rôle entraîne des dépenses considérables pour la Région bruxelloise qui ne sont compensées que très partiellement par le Fédéral.

C'est aussi une Région bilingue, ce qui implique une surcharge et un coût importants en termes de traduction systématique des documents.

En plus des prérogatives communes avec les autres Régions, la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a hérité de tâches autrefois assurées par l'Agglomération des 19 Communes : l'enlèvement et le traitement des immondices, ainsi que la réglementation des taxis.

La coopération inter-régionale et la cohérence de toutes les politiques susvisées (à tout le moins la mobilité, l'aménagement du territoire et le logement) devraient, dans un Etat fédéral mature, être assurées par des accords de coopération équilibrés. A ce jour, seul l'accord devant mettre en œuvre la « communauté métropolitaine de Bruxelles », qui aurait dû prévenir des problèmes comme ceux générés par les travaux du carrefour Léonard, est en projet mais toujours non finalisé.

Au budget 2023, les recettes totales s'élèvent à un peu moins de 5,5 milliards € provenant entre autres de la dotation fédérale et de taxes régionales (précompte immobilier, taxe de circulation, ...). La Région peut également contracter des emprunts. Elle est d'ailleurs lourdement endettée.

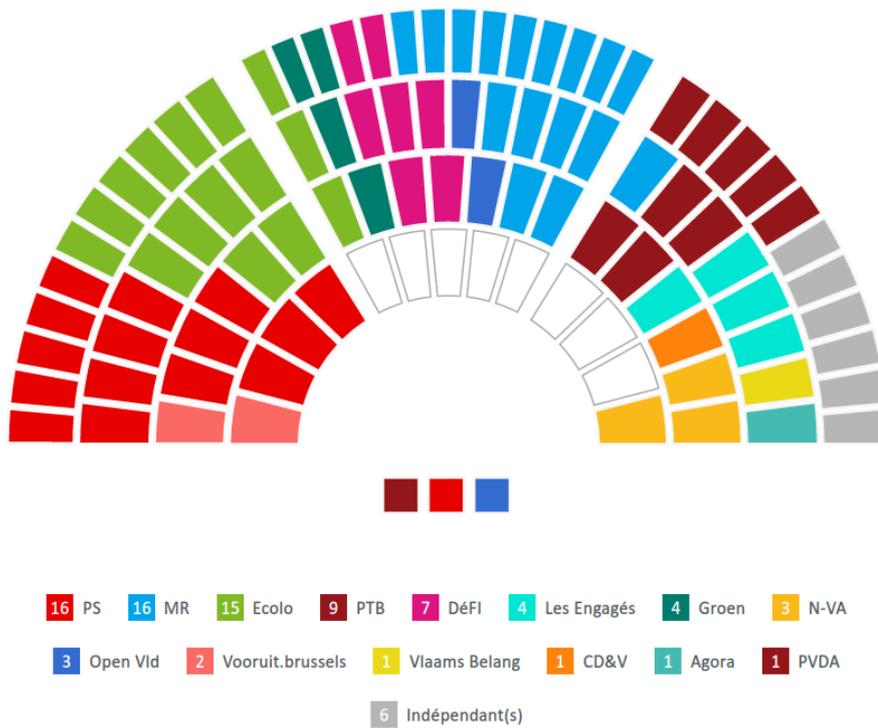
Les finances publiques bruxelloises souffrent du principe de taxation selon le lieu de résidence, qui entraîne comme corollaire l'absence de taxation prélevée sur les revenus des nombreux navetteurs qui ont leur résidence dans une autre région. Cela concerne en particulier ceux qui disposent de revenus élevés gagnés en région bruxelloise. La Région de Bruxelles-Capitale est une région génératrice de beaucoup de richesses mais dont le revenu par habitant est le plus bas de Belgique.

La Région bruxelloise a adopté un plan énergie-climat avec une ambition similaire à celle de la RW mais dont les besoins de financement ne sont pas couverts à l'heure actuelle. Elle a également installé une assemblée citoyenne pour le climat considérée comme un modèle du genre.

2. Comment se compose le Parlement Bruxellois ?

Le Parlement comprend 89 députés : 72 francophones et 17 néerlandophones, élus pour 5 ans. Aucune dissolution anticipée n'est prévue par la loi.

Les candidats qui ont été élus sur une liste francophone appartiendront au groupe linguistique francophone, et vice et versa pour les candidats sur une liste néerlandophone.



Les cases blanches correspondent aux sièges dévolus aux ministres et secrétaires d'état régionaux.

La Région Wallonne

1. Spécificité de la région wallonne

La Région wallonne tente depuis sa création de se relever économiquement suite au déclin de son industrie lourde : les charbonnages, puis la sidérurgie. Elle met en œuvre des incitants pour inviter les entreprises à s'installer sur son territoire. Les pôles les plus importants sont devenus : les aéroports d'une part et la pharmacie avec les biotechnologies d'autre part.

Après les élections de 2019, un gouvernement PS-MR-Ecolo s'est mis en place et la déclaration régionale a fait la part belle à la transition écologique. Mais le Covid, les inondations de juillet 2021, et la crise énergétique ont coûté très cher au budget régional et empêché certains programmes de se réaliser.

Heureusement la Région a obtenu des aides via les Plans de relance européens mais leurs effets tardent à se concrétiser.

En matière de climat, on peut noter le vote d'un Plan Air Climat Energie ambitieux qui fixe des objectifs de réduction de 55 % des émissions de GES d'ici 2030 grâce à la rénovation énergétique des bâtiments et un investissement conséquent dans la mobilité douce et partagée. Le défi sera de trouver les moyens financiers nécessaires à ces investissements que le privé ne peut assumer sans aide publique.

La réforme du Code de l'Aménagement du territoire vise la densification des noyaux bâtis et le "stop béton" ... mais pas avant 2040.

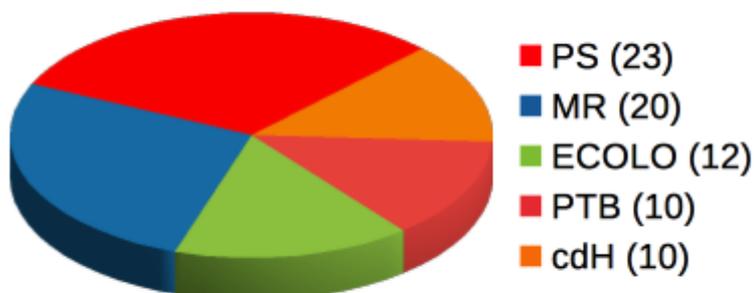
Enfin, en matière de biodiversité, notons les fameux 4000 kms de haies qui sont un signe du renforcement du maillage écologique de nos campagnes.

2. Comment se compose le Parlement Wallon ?

Il se compose de 75 députés, élus par circonscription électorale qui recouvrent soit une province soit un arrondissement

PROVINCES	CIRCONSCRIPTIONS	NOMBRE DE PARLEMENTAIRES ÉLUS PAR CIRCONSCRIPTION
Brabant wallon	Nivelles	8
Hainaut	Mons	5
	Charleroi-Thuin	10
	Tournai-Ath-Mouscron	7
	Soignies-La-Louvière	5
Liège	Huy-Waremme	4
	Liège	13
	Verviers	6
Luxembourg	Arlon-Marche-en-Famenne-Bastogne-Neufchâteau-Virton	6
Namur	Dinant-Philippeville	4
	Namur	7

La composition politique actuelle (législature 2019-2024) du Parlement wallon est la suivante :



Votre bulletin de vote prévoira donc des listes équivalentes au nombre d'élus par circonscription.

Il y aura aussi une liste de suppléants, ceux-ci pourraient siéger si un candidat effectif se désiste ou est nommé Ministre dans un gouvernement. Ce n'est donc pas le candidat suivant sur la liste des effectifs qui prendra le siège au Parlement. Les premiers suppléants dans les partis importants ont donc plus de chance de siéger que les candidats effectifs du bas de la liste, quel que soit leur score personnel.

La Fédération Wallonie-Bruxelles :

1. Les étapes de la naissance de la FWB

La Fédération Wallonie - Bruxelles telle qu'elle fonctionne actuellement est le fruit de six réformes de l'Etat dont la première eut lieu en 1970. Cette 1ère révision de la Constitution établit le principe de l'autonomie culturelle qui aboutira à la création de trois Communautés Culturelles (francophone, néerlandophone et germanophone). Leurs compétences se limitent aux affaires culturelles.

La deuxième réforme de l'Etat de 1980 consacre la naissance de la Communauté française qui se voit attribuer des compétences liées aux matières personnalisables.

C'est la réforme de l'Etat de 1988 qui élargira de manière très significative les compétences de la Communauté française en lui transférant l'enseignement.

Celle-ci prendra usuellement le nom de Fédération Wallonie - Bruxelles en 2011 (ce nom est un nom d'usage seulement car la Constitution ne reconnaît que les Communautés).

La FWB exerce ses compétences en régions de langue française c'est à dire en Wallonie (à l'exception des cantons de l'Est) et en Région bruxelloise pour les francophones. Approximativement 4,7 millions de personnes sont concernées (il n'y a pas de recensement linguistique en Belgique).

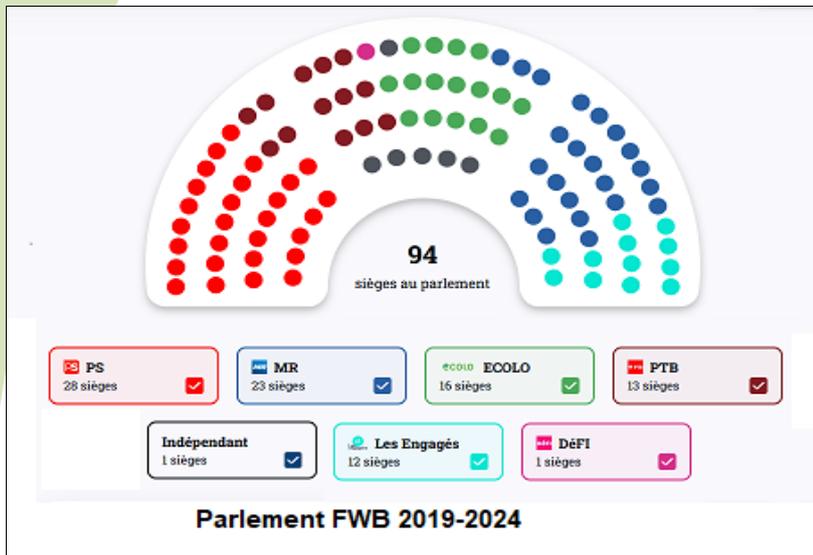
Les principales compétences de la FWB concernent l'enseignement tous niveaux confondus, la recherche scientifique, la culture, le sport, la petite enfance, l'aide à la jeunesse et les maisons de justice.

La FWB dispose d'un parlement, d'un gouvernement et d'institutions : administrations et services publics comme la RTBF, l'ONE, l'ARES, WBI, ...

2. Le parlement de la FWB

Les députés qui siègent au parlement de la FWB ne sont pas élus directement. Le Parlement de la FWB compte 94 députés dont les 75 élus du parlement de la Région Wallonne et 19 membres élus parmi les députés francophones du parlement de la Région Bruxelles-capitale (les députés germanophones du parlement wallon sont remplacés par leur suppléants francophones).

L'infographie ci-dessous montre la composition du Parlement issu des élections de 2019.



3. Le gouvernement de la FWB

Le gouvernement de la FWB (2019-6/2024) est dirigé par deux ministres MR dont le Ministre Président, deux ministres PS et une ministre Ecolo.

4. Le financement de la FWB

Une des grandes difficultés de la FWB est qu'elle ne peut lever l'impôt et percevoir des recettes fiscales. Ses ressources financières proviennent essentiellement de transferts de l'Etat fédéral (TVA et IPP) et de dotations des régions. Elle peut cependant recourir à l'emprunt. Sa dette a d'ailleurs fort augmenté ces dernières années (11milliards en 2022).

5. Quel rôle pour la FWB dans la question du climat ?

Nous avons estimé pertinent de poser quelques questions aux partis politiques à propos de leurs priorités pour la FWB car celle-ci dispose d'un levier important pour sensibiliser l'opinion public aux enjeux du climat et de la biodiversité via la RTBF et ses programmes d'in/formation, ses programmes de l'enseignement, du maternel à l'enseignement supérieur. Le financement de la Culture joue un rôle fondamental pour conscientiser de manière plus créative les jeunes et les moins jeunes.

Nous questionnons également les partis politiques sur la possibilité d'interdire la publicité pour des produits dont la consommation est néfaste pour l'environnement, en particulier à la RTBF.

Les GPC ont également signé le mémorandum du réseau Idée qui est un réseau d'information et de diffusion à l'éducation à l'environnement.

Pour en savoir plus : <https://www.reseau-idee.be/memorandum/2024> avec les 40 propositions rédigées à l'intention des partis politiques pour revaloriser l'éducation à l'environnement.

3. L'Affaire Climat et ses partenaires ont sondé le positionnement des partis

Chers/Chères co-demandeur.se.s et partisan.e.s,

En collaboration avec nos partenaires du mouvement environnemental, nous avons sondé différents partis politiques quant à leur intention et leur manière de traduire #larrêtclimat dans les accords de gouvernement après les élections.

[Lisez ici les résultats complets de l'enquête.](#) Les enjeux climatiques sont abordés à partir du point 13. Les emojis en haut de cette newsletter résument parfaitement les réponses.

Le PS, le PTB, Ecolo, Défi et les Engagés veulent inclure dans l'accord de gouvernement fédéral une voie de mise en œuvre quantifiée pour la réduction des émissions de 55 %. C'est une bonne nouvelle.

En revanche, le MR - partenaire actuel de la coalition fédérale - exprime explicitement son intention d'ignorer l'arrêt de la Cour. C'est alarmant.

Pour rappel : la justice a qualifié à deux reprises de totalement inadéquate la politique climatique des gouvernements fédéral, flamand et bruxellois. Ces partis entendent malgré tout continuer sur la même voie.

C'est préoccupant et, en effet, alarmant.

Premièrement, parce qu'il s'agit d'un évident manque de respect de l'État de droit.

Le principe de l'État de droit veut que l'autorité publique soit tenue de respecter le droit dans l'exercice de son pouvoir. Ce principe est essentiel dans une démocratie saine. Un gouvernement qui ne respecte pas les décisions de justice sape la crédibilité du système juridique et ouvre la porte à l'abus de pouvoir et à l'arbitraire.

Deuxièmement, parce que cette décision encourage les violations des droits humains.

Nos gouvernements fédéral, bruxellois et flamand ont refusé de faire leur part pour prévenir les inondations, la pollution atmosphérique et les vagues de chaleur qui entraînent des décès liés au dérèglement climatique. Ils ont fait trop peu pour stopper la propagation des maladies tropicales ou pour enrayer l'anxiété et la dépression climatiques. Ils privent ainsi les générations actuelles et futures de la chance d'un avenir meilleur. Sans parler des conséquences climatiques dévastatrices ailleurs dans le monde.

C'est clair : nous méritons plus que des politiciens qui sabordent l'État de droit et violent les droits humains.

Nous méritons plus que des politiciens qui font passer les intérêts des partis et autres avant la possibilité d'un avenir sain pour nous tous. Nous méritons plus que des politiciens qui ne supportent pas d'être rappelés à l'ordre par la justice parce que leurs politiques sont inadéquates.

Nous méritons plus. Point final.

[Vers le positionnement des partis](#)

4. Mais encore...

D'autres organismes ont également à cœur de nous informer, nous, nos enfants et petits-enfants pour nous aider à faire un choix éclairé lors de ces importantes élections.

Aussi, n'hésitez pas à consulter ou conseiller les sites suivants.

Canopea propose un podcast présentant les avis favorables ou défavorables des partis sur les questions environnementales :

[Canopea : favorable ou défavorable ?](#)

Le forum des jeunes propose également un guide complet pour informer les jeunes sur la démocratie et les élections :

[le forum des jeunes, ressource élection](#)

Sans oublier le test électoral de la RTBF, pour repérer les positions de partis sur tous les sujets :

[Test électoral RTBF](#)